

Montréal, le 11 mai 2016

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur et le transporteur d'électricité  
Dossier de la Régie : R-3897-2014**

---

Chères consœurs, chers confrères,

La Régie a pris connaissance de la lettre transmise le 3 mai 2016 par le Distributeur et le Transporteur sur l'interprétation de l'application du mécanisme de traitement des écarts de rendement (MTER) dans le dossier mentionné en objet.

La Régie demande aux participants de déposer leurs commentaires sur ce sujet, **au plus tard le 24 mai à 12h00.**

Veuillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml